



Commission des équipements et de l'aménagement du territoire

5 - Administration générale

Avis du Conseil Général sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM

Rapport n° CP/2011/119

Service gestionnaire :

Pôle aménagement du territoire

Résumé :

Le Département suit l'élaboration de l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de « Personne publique associée » aux documents d'urbanisme. La commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM finalise actuellement son projet et arrive en phase de PLU « arrêté ». Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, ce document est transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis, en tant que personne publique associée.

Le PLU de Stutzheim-Offenheim a été « arrêté » une première fois en 2010. La commune a depuis procédé à un ré-arrêt de son PLU, dans la mesure où des modifications du parti d'aménagement touchant à l'équilibre général du PLU ont été apportées, et nécessitent une nouvelle consultation des personnes publiques associées.

Pour ce qui concerne le Département, notre avis sur le PLU arrêté en 2010 portait sur la question de la desserte en transports en commun, en lien avec le projet de Transport en Site Propre Ouest – TSPO. Le dossier présenté aujourd'hui ayant peu évolué sur ce point, il est proposé de confirmer notre avis précédent.

La commune, qui fait partie du canton de Truchtersheim, compte 1 501 habitants en 2005, suivant une progression démographique continue et importante, caractéristique de bon nombre de communes de la 2^{ème} couronne strasbourgeoise dans les dernières décennies. Elle est constituée des 2 entités villageoises de Stutzheim et Offenheim, de part et d'autre du cours de la Souffel.

La RD 41, itinéraire structurant du réseau routier départemental, traverse l'agglomération d'est en ouest. Les RD 64 et 341 la relient aux localités voisines.

En matière de transports en commun, la commune est desservie par la ligne N° 220, ligne structurante du Réseau 67, qui comporte 4 points d'arrêt dans la commune. Cette offre s'est vu notablement renforcée depuis 2009, elle propose actuellement une desserte performante entre Truchtersheim et la gare routière des Halles à Strasbourg, améliorant ainsi les possibilités de recours aux modes alternatifs à la voiture pour ce secteur périurbain.

Plus largement, la question de la desserte en transports en commun de ce secteur du Kochersberg a été abordée dans le cadre de la concertation publique menée entre mai et juin 2009 pour le projet de Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO). Certaines contributions publiques ont relevé l'enjeu des déplacements entre l'agglomération strasbourgeoise et Truchtersheim, et l'opportunité d'une desserte en site propre de ce secteur.

Pour y faire suite, le Conseil Général a pris l'engagement de mener une étude générale d'opportunité et de faisabilité pour la desserte du Nord-Kochersberg. Celle-ci sera engagée prochainement. L'élaboration d'un cahier des charges est en cours, sur la base de 2

scénarios de tracé : par la RD41, et à travers champs depuis le carrefour « Bellevue » sur la RD 1004.

Le PLU aborde cette question dans son Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en fixant pour objectif le développement des modes doux et des liaisons alternatives à la voiture.

Par ailleurs, le schéma de synthèse illustrant le PADD figure par une flèche un des tracés possibles pour une future ligne de transport en commun en site propre, sur la base d'une voie à créer à partir du carrefour « Bellevue » sur la RD 1004.

Sur ce point toutefois, il convient de préciser que les études de desserte du Nord-Kochersberg restent à mener, et qu'aucun tracé ne peut être privilégié à l'heure actuelle.

Il a ainsi demandé à la commune de reprendre le schéma du PADD en y amendant ce principe « d'axe TSPO », qui pourrait constituer un risque de fragilisation juridique du dossier de PLU, en l'absence de tracé défini.

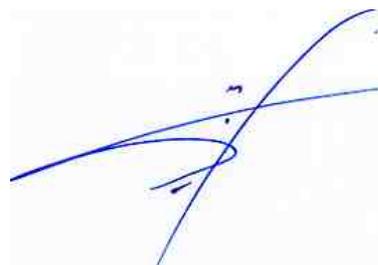
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, dont les orientations générales s'inscrivent en cohérence avec les enjeux du Département.

Elle demande cependant d'amender le schéma du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU, tel que précisé dans le présent rapport, en y représentant l'axe de transport en commun en site propre tenant compte des différentes options de tracé, qui restent à étudier dans le cadre d'une étude lancée prochainement.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL